

Montreuil, le 29/12/2022

DRCPM

OBJET

Production, gestion des comptes, fiabilisation

Instauration du versement mobilité (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

VLU - Grands comptes et VM

Affaire suivie par :
WROTTY Yann

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil communautaire de l'Oust à Brocéliande Communauté a décidé d'instaurer le versement mobilité sur l'ensemble des communes de son ressort territorial, au taux de 0,40% à compter du 1er février 2023. Cette décision entraîne la création du code 9305609 à compter du 1er février 2023.

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil communautaire de l'Oust à Brocéliande Communauté a décidé d'instaurer le versement mobilité sur l'ensemble des communes de son ressort territorial, au taux de 0,40% à compter du 1^{er} février 2023.

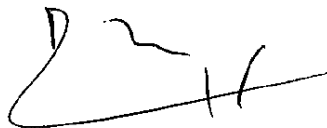
Les 26 communes concernées sont : Augan, Beignon, Bohal, Carentoir, Caro, Cournon, Guer, La Gacilly, Lizio, Malestroit, Missiriac, Monteneuf, Pleucadeuc, Porcaro, Réminiac, Ruffiac, Saint-Abraham, Saint-Congard, Saint-Guyomard, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Malo-de-Beignon, Saint-Marcel, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Nicolas-du-Tertre, Sérent, Tréal.

Cette décision entraîne la création du code 9305609 à compter du 1^{er} février 2023.

Les informations relatives au champ d'application et au taux du versement mobilité sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Nicolas DELAFORGE,

**Directeur de la relation cotisant, de la production
et de la maîtrise des activités**



CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT MOBILITE
(Art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OUST A BROCELIANDE

IDENTIFIANT N° 9305609

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF de liaison
Augan	56006	56800			
Beignon	56012	56380			
Bohal	56020	56140			
Carentoir	56033	56910			
Caro	56035	56140			
Cournon	56044	56200			
Guer	56075	56380			
La Gacilly	56061	56200			
Lizio	56112	56460			
Malestroit	56124	56140	0,40%	01/02/2023	BRETAGNE
Missiriac	56133	56140			
Monteneuf	56136	56380			
Pleucadeuc	56159	56140			
Porcaro	56180	56380			
Réminiac	56191	56140			
Ruffiac	56200	56140			
Saint-Abraham	56202	56140			
Saint-Congard	56211	56140			
Saint-Guyomard	56219	56460			
Saint-Laurent-sur-Oust	56224	56140			
Saint-Malo-de-Beignon	56226	56380			
Saint-Marcel	56228	56140			
Saint-Martin-sur-Oust	56229	56200			
Saint-Nicolas-du-Tertre	56230	56910			

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF de liaison
Sérent	56244	56460	0,40%	01/02/2023	BRETAGNE
Tréal	56253	56140			

Bénéficiaire du versement mobilité :

De l'Oust à Brocéliande Communauté
P. A. Tirpen / La Paviotaie
CS 80 055
56140 MALESTROIT

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

SGP de PONTIVY
36 Rue Albert de MUN
56306 PONTIVY CEDEX

BDF
30001 00648 E5650000000 47
IBAN : FR56 3000 1006 48E5 6500 0000 047
BIC : BDFEFRPPCCT